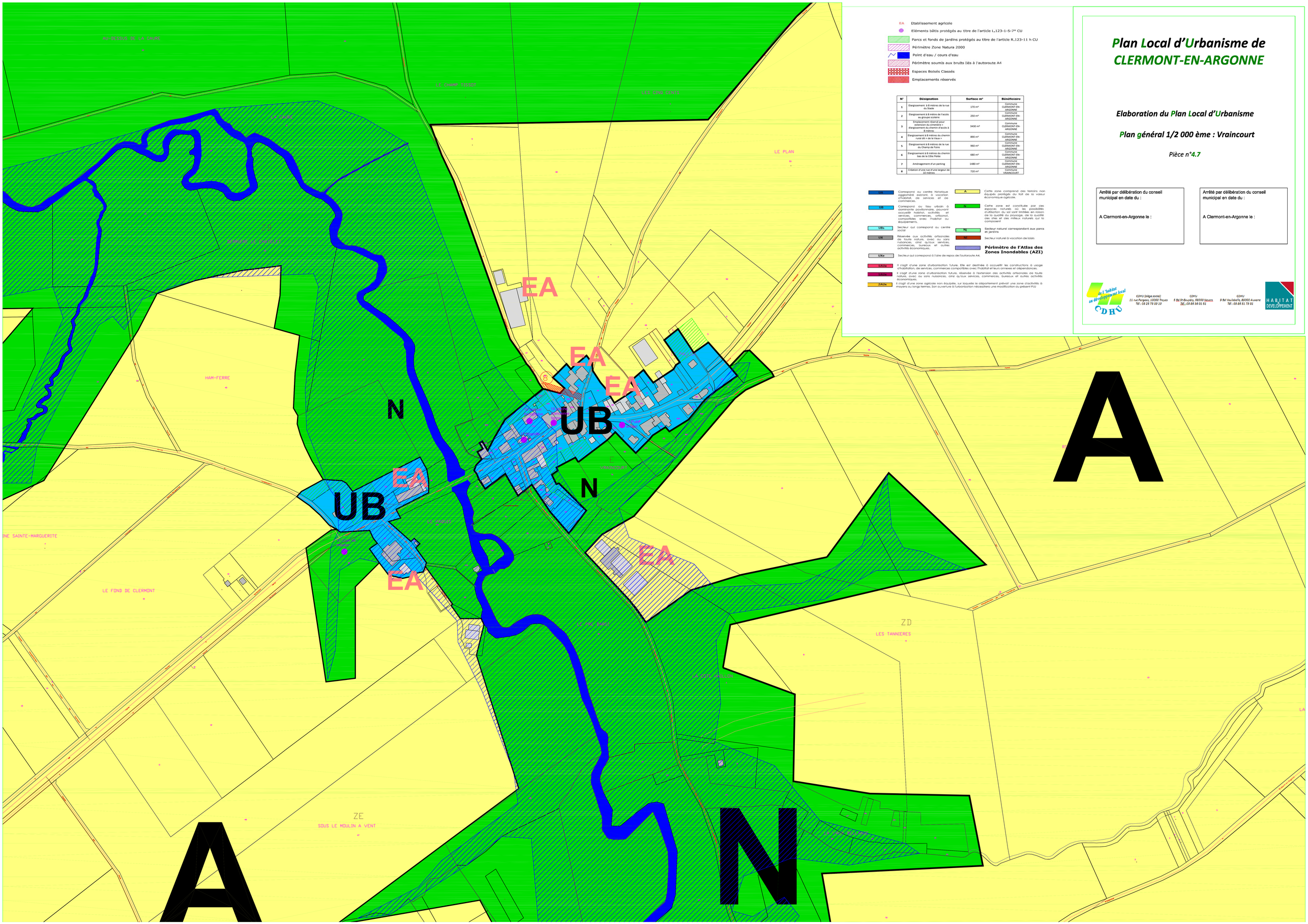

EA Etablissement agricole

Eléments bâtis protégés au titre de l'article L.123-1-5-7° CU

Parcs et fonds de jardins protégés au titre de l'article R.123-11 h CU

Périmètre Zone Natura 2000

Point d'eau / cours d'eau

Périmètre soumis aux bruits liés à l'autoroute A4

Espaces Boisés Classés

Emplacements réservés

N°	Désignation	Surface m²	Bénéficiaire
1	Elargissement à 8 mètres de la rue du Stade	170 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
2	Elargissement à 8 mètre de l'accès au groupe scolaire	250 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
3	Emplacement réservé pour extension du cimetière + élargissement du chemin d'accès à 8 mètres	3430 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
4	Elargissement à 8 mètres du chemin rural dit « de la Vaux »	890 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
5	Elargissement à 8 mètres de la rue du Champ de Foire	960 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
6	Elargissement à 8 mètres du chemin bas de la Côte Petée	680 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
7	Aménagement d'un parking	1480 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
8	Création d'une rue d'une largeur de 10 mètres	720 m²	Commune VRAINCOURT

UA Correspond au centre historique aggloméré existant à vocation d'habitat, de services et de commerces.

UB Correspond au tissu urbain à dominante pavillonnaire, pouvant accueillir habitat, activités et commerces compatibles, artisanat compatibles avec l'habitat ou équipements.

UBs Secteur qui correspond au centre social

UX Réservée aux activités artisanales de toute nature, avec ou sans nuisances, ainsi qu'aux services, commerces, bureaux et autres activités économiques.

UXe Secteur qui correspond à l'aire de repos de l'autoroute A4.

1AUx Il s'agit d'une zone d'urbanisation future. Elle est destinée à accueillir les constructions à usage d'habitation, de services, commerces compatibles avec l'habitat et leurs annexes et dépendances.

2AUx Il s'agit d'une zone d'urbanisation future, réservée à l'extension des activités artisanales de toute nature, avec ou sans nuisances, ainsi qu'aux services, commerces, bureaux et autres activités économiques.

2AUx Il s'agit d'une zone agricole non équipée, sur laquelle le département prévoit une zone d'activités à moyens ou longs termes. Son ouverture à l'urbanisation nécessitera une modification du présent PLU

A Cette zone comprend des terrains non équipés protégés du fait de la valeur économique agricole.

N Cette zone est constituée par des espaces naturels où les possibilités d'utilisation du sol sont limitées en raison de la qualité du paysage, de la qualité des sites et des milieux naturels qui la composent

Nj Secteur naturel correspondant aux parcs et jardins

Ns Secteur naturel à vocation de loisirs

Périmètre de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

Plan Local d'Urbanisme de CLERMONT-EN-ARGONNE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Plan général 1/2 000 ème : Vraincourt

Pièce n°4.7

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :

A Clermont-en-Argonne le :

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :

A Clermont-en-Argonne le :

CDHU (siège social)
11 rue Pargeau, 10000 Troyes
Tél : 03 25 73 33 10

CDHU
9 Bd St-Boudéy, 58000 Nevers
Tél : 03 86 59 01 51

CDHU
9 Bd Vauban, 89000 Auxerre
Tél : 03 86 51 79 91